

# VILLE DE DOLE

# EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Dole

## Séance du 11 décembre 2017

Nombre de conseillers en exercice : 35 Nombre de conseillers présents : 32

Nombre de conseillers présents : 32 Nombre de procurations : 03

Nombre de conseillers votants : 35

Date de convocation :

5 décembre 2017

Date de publication : 19 décembre 2017

Conseillers présents : M. Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire,

Mme Isabelle GIROD, Maire Déléqué de Goux,

Mme Isabelle MANGIN, M. Daniel GERMOND, M. Philippe JABOVISTE, M. Jean-Philippe LEFÈVRE, M. Pascal JOBEZ, Mme Frédérike DRAY, M. Sevin KAYI, M. Jean-Pierre CUINET, M. Paul ROCHE, M. Jacques PÉCHINOT, M. Jean-Pascal FICHÈRE, M. Stéphane CHAMPANHET, Mme Annie MAIRE-AMIOT, Mme Isabelle DELAINE, Mme Nathalie JEANNET, Mme Catherine NONNOTTE-BOUTON, Mme Catherine DEMORTIER. BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE, Mme Esther SCHLEGEL, BERTHAUD, Mme Laetitia CUSSEY, M. Alexandre DOUZENEL, M. Jean-Claude WAMBST, M. Gilbert CARD, Mme Françoise BARTHOULOT, M. Ako HAMDAOUI, Mme Sylvie HEDIN, M. Jean BORDAT, M. Jean-Marie SERMIER, M. Timothée DRUET

### Conseillers absents ayant donné procuration :

Mme Justine GRUET à Monsieur le Maire Mme Sylvette MARCHAND à Mme Catherine DEMORTIER Mme Isabelle VOUTQUENNE à M. Jean-Philippe LEFÈVRE Mme Laetitia CUSSEY à Mme Nathalie JEANNET (jusqu'à la DCM 17.11.12.130)

### Conseillers absents en cours de séance :

Mme Françoise BARTHOULOT (DCM 17.11.12.124-125) ; M. Pascal JOBEZ (DCM 17.11.12.126) ; Mme Sylvie HEDIN (DCM 17.11.12.133) ; Monsieur le Maire (DCM 17.11.12.151)

La prévention spécialisée relève de la compétence départementale depuis la loi du 6 janvier 1986 dont les dispositions font obligation au département, dans le cadre des missions de l'aide sociale à l'enfance, « d'organiser dans les lieux où se manifestent des phénomènes d'inadaptation sociale, des actions collectives visant à prévenir la marginalisation et faciliter l'insertion et la promotion sociale des jeunes et des familles ». La prévention spécialisée s'inscrit dans la politique de protection de l'enfance.

Le nouveau schéma départemental de l'enfance et de la famille piloté par le Conseil Départemental a insisté sur la nécessité de revoir le pilotage et les missions des équipes de prévention spécialisée sur le département. La Ville de Dole a ainsi souhaité reprendre en régie la mission de prévention spécialisée depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2015.

Cette mission qui s'inscrit pleinement dans le contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance se compose d'une équipe de deux professionnels employés par la Ville de Dole. Cette équipe s'adresse à des jeunes de 12 à 25 ans en difficulté ou en rupture avec leur environnement qui sont engagés dans un processus de marginalisation et d'exclusion et qui ne peuvent être pris en charge par les dispositifs d'animation classiques.

La prévention spécialisée, qui a vocation à aller au devant des jeunes, intervient sur la ville et le quartier des Mesnils Pasteur.

Le Conseil Départemental, conformément à la délibération du Conseil Général n°6231 du 9 juillet 2007, participera au financement des deux postes d'éducateurs spécialisés et aux frais de fonctionnement afférents. Une convention triennale de partenariat a été établie pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2019.

### Référence

Nº 17.11.12.134

#### Commission

Solidarité et Politique de la Ville

#### Objet

Convention relative au fonctionnement de la Mission de Prévention Spécialisée sur la Ville de Dole

#### Secrétaire de séance

Catherine NONNOTTE-BOUTON

#### Rapporteur

Frédérike DRAY

Rendu exécutoire par télétransmission en Préfecture le 18/12/2017 N° identifiant : 039-213901986-20171211-DCM171112134-DE

Vu l'avis favorable de la Commission « Solidarité et Politique de la Ville » du 4 décembre 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE le projet de convention ci-annexé entre le Département du Jura et la Ville de Dole,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents se rapportant à cette mission.

La subvention de fonctionnement sera inscrite en recettes sur les Budgets des exercices correspondants.

Fait à Dole, le 11 décembre 2017 Pour extrait certifié conforme,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Principale
- Pôle Moyens et Ressources/Finances
- Direction de la Prévention et de la Tranquillité Publique/Police Municipale
- Pôle Actions Sociales et Politique de la Ville
- Conseil Départemental du Jura

Jean-Baptiste GAGNOU

Rendu exécutoire par télétransmission en Préfecture le 18/12/2017 N° identifiant : 039-213901986-20171211-DCM171112134-DE